



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture

Burkina Faso

Plan de réponse avril-décembre 2020

Atténuer l'impact de la maladie à coronavirus 2019 (covid-19)
sur la sécurité alimentaire

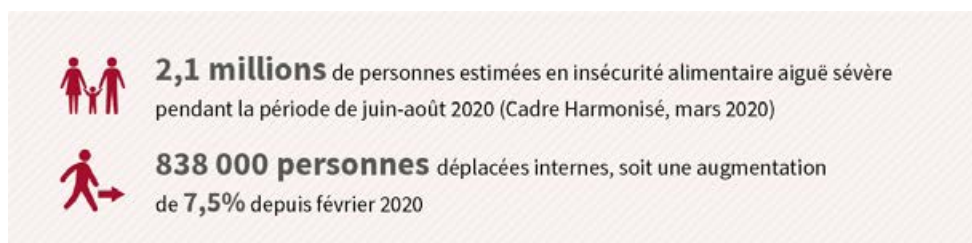


Les frontières et les noms et autres appellations qui figurent sur cette carte n'impliquent de la part de la FAO aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites. Les lignes pointillées sur les cartes représentent des frontières approximatives dont le tracé peut ne pas avoir fait l'objet d'un accord définitif.

Photo de couverture: ©FAO

Contexte

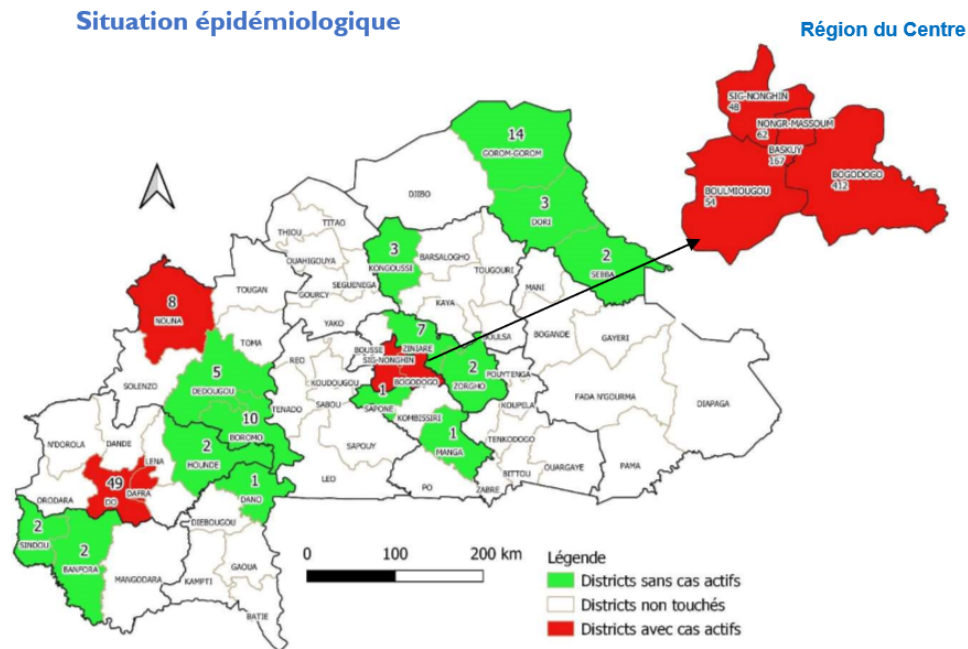
Une insécurité croissante aggravée par la maladie à coronavirus 2019 (covid-19)



Depuis début janvier 2018, le Burkina Faso est confronté à une insécurité grandissante qui a engendré des mouvements massifs de population. Outre la crise sécuritaire qui touche le pays, les premiers cas de personnes infectées par la pandémie de la covid-19 ont été confirmés le 9 mars 2020. Au 1^{er} juin 2020, 883 cas ont été confirmés dont 322 femmes, enregistrés dans neuf régions du pays – le Centre, les Hauts Bassins, le Centre-Nord, la Boucle du Mouhoun, le Plateau Central, les Cascades, le Centre-Sud, le Sud-Ouest et le Sahel.

Afin de lutter contre la pandémie, le Gouvernement du Burkina Faso a mis en place quatre types de mesure: (i) les mesures de protection et de prévention de la propagation du virus; (ii) la réalisation d'une étude d'analyse macroéconomique de l'impact de la covid-19; (iii) les mesures de mitigation; et (iv) la formulation d'un plan de riposte. Par conséquent, certaines mesures mises en place ont impacté la vie économique, sociale et politique du pays, notamment l'interdiction de tout regroupement de plus de 50 personnes, l'instauration d'un couvre-feu de 19h à 5h du matin, la fermeture des frontières terrestres et ferroviaires, l'isolement de certaines villes et la fermeture de certains marchés dont à Ouagadougou. Suite à une relative stabilité des cas d'infection, confirmée par les services techniques du Ministère de la santé, le Gouvernement a progressivement levé certaines restrictions et révisé certaines mesures afin de réduire leurs impacts sur les populations (réduction des heures de couvre-feu de 21h à 4h du matin, reprise progressive du travail au bureau, ouverture des marchés et de centre de culte religieuse), en instaurant cependant une forte sensibilisation sur la distanciation et le port obligatoire de masque. Néanmoins, la situation reste instable et des risques de contamination persistent, surtout au sein des populations les plus vulnérables, si ces différentes mesures ne sont pas respectées.

**Cartographie des districts et évolution des cas de la covid-19 au Burkina Faso
(9 mars–30 mai 2020)**



Source: Ministère de la santé, Secrétariat général, Institut national de santé publique, mai 2020. La carte est conforme à la carte des Nations Unies pour Burkina Faso, août 2018.

En outre, les fermetures des frontières, les quarantaines et les perturbations du marché, de la chaîne d’approvisionnement et du commerce pourraient restreindre l’accès des populations à des sources de nourriture suffisantes, diversifiées et nutritives, en particulier dans les zones considérablement touchées par le virus ou par des niveaux élevés d’insécurité alimentaire. Face à cette situation, des mesures sociales estimées à 76 milliards de XOF ont été prises par le Gouvernement du Burkina Faso pour soulager la population des difficultés qu’impose cette pandémie.

Dans un contexte déjà fragile marqué par l’insécurité et la vulnérabilité des populations, aujourd’hui exacerbé par la pandémie de la covid-19, il est essentiel d’investir de manière adéquate et urgente dans les mécanismes de surveillance, d’alerte et de réponse afin d’assurer une meilleure coordination et une assistance rapide en vue de protéger et de renforcer les moyens d’existence des ménages touchés et d’éviter la détérioration de l’insécurité alimentaire et de la propagation de la maladie.

Impacts de la covid-19 sur la sécurité alimentaire, la nutrition et les moyens d'existence

La pandémie de la covid-19 a impacté et continue de nuire aux sources de revenus des ménages, à leurs moyens d'existence et à leurs pouvoirs d'achat, entraînant notamment:

- La réduction considérable des revenus ainsi que de la production agropastorale, en raison des opportunités d'emploi limitées et de l'accès réduit aux champs et aux intrants agropastoraux.
- La perturbation du transport et de l'approvisionnement des marchés en denrées alimentaires.
- La volatilité potentielle des prix des denrées alimentaires.
- La réduction de la disponibilité et de l'accessibilité des denrées alimentaires en raison de la perturbation des activités et des marchés agricoles.
- La dégradation des petits commerces informels des femmes en raison des mesures de distanciation physique et de la fermeture des marchés.

L'impact sur l'économie nationale

Il est estimé que l'impact de la covid-19 sur l'activité économique se traduirait par une contreperformance de la croissance économique de 2 pour cent par rapport au 6,3 pour cent en scénario tendanciel, soit un écart d'environ 4,3 points de pourcentage (selon l'Analyse des effets de la maladie à coronavirus 2019 sur l'économie nationale, mesures de mitigation et plan de riposte; Ministère de l'économie, des finances et du développement, Burkina Faso, avril 2020).

Ceci pourrait entraîner une réduction de la disponibilité et de l'accessibilité alimentaires liée à la perturbation des activités agricoles et des marchés, l'instabilité des prix et des perturbations sur les chaînes de valeur alimentaires en raison notamment de pénuries liées à la réduction de la production, à la perturbation des transports et aux mesures de quarantaine.

En outre, l'incidence socio-économique de la covid-19 risque de compromettre l'équilibre macroéconomique et les ambitions du Gouvernement à financer le Plan national de développement économique et social. La prise en charge de la pandémie et les mesures de mitigation vont impacter les allocations budgétaires avec des effets d'éviction au détriment des secteurs porteurs de croissance, déjà considérablement perturbés par les défis sécuritaires et humanitaires. Au titre du secteur primaire, la décélération de sa valeur ajoutée serait principalement imputable à l'agriculture de rente (+2,5 pour cent contre +16 pour cent par rapport à la normale). En l'occurrence, les productions de coton et de sésame risquent d'être influencées par la non-disponibilité des engrais importés. L'agriculture vivrière enregistrerait une contreperformance de 1,2 pour cent contre 4 pour cent.

De manière générale, bien que des stocks sont actuellement disponibles dans le pays et en transit, avec une couverture alimentaire nationale de trois mois pour le riz, quatre mois pour les huiles alimentaires et 10 mois pour le sucre (Analyse rapide de l'impact de la covid-19 et des mesures de restrictions sur la sécurité alimentaire des ménages, Programme alimentaire mondial [PAM], 30 mars 2020), l'approvisionnement des ménages urbains sera limité en cas de fermetures prolongées des marchés.

Ainsi, l'impact de la covid-19 et des mesures prises pourraient engendrer:

- Une baisse de l'offre globale sur les marchés des denrées alimentaires et une pression inflationniste sur les prix.
- Une augmentation du chômage et une baisse du revenu monétaire des ménages.
- Une augmentation des dépenses des sociales de base (santé, hygiène et assainissement).
- Une baisse de la production nationale et une capacité d'assistance étatique réduite.
- Une grande partie de la population à fort risque d'insécurité alimentaire et de malnutrition.

L'impact sur les prix du marché et la perturbation des chaînes de valeur alimentaires

Une baisse du niveau d'approvisionnement en raison des difficultés et des contraintes rencontrées par les transporteurs a déjà été enregistrée. Ainsi, à l'exception des commerçants des provinces du Seno, du Soum, du Yagha et du Yatenga, tous les commerçants ont estimé que les mesures prises en raison de la pandémie et les informations relayées à son sujet ont entraîné des perturbations importantes sur les marchés en termes: (i) d'accroissement des difficultés d'approvisionnement en denrées alimentaires notamment au niveau des grands centres urbains; (ii) la baisse de la fréquentation des marchés par les clients par crainte d'être contaminés par la maladie; et (iii) la raréfaction des transporteurs enclins aux contrats de transport de marchandises suite aux restrictions décidées par le Gouvernement. Cette situation a ainsi entraîné une augmentation sensible du prix de transport des marchandises (camions et tricycles), en particulier au niveau des marchés des provinces de l'Est et du Centre-Nord. Ces augmentations sont également imputables aux restrictions au niveau des frontières béninoises et togolaises.

En outre, la hausse des prix la plus importante concerne le niébé (+12 pour cent) sur les marchés du Sahel, en comparaison aux niveaux d'avant mars 2020. De plus, une baisse des transactions financières virtuelles internes et externes dans le cadre du remboursement des dettes par les clients et des parents en exode a été observée.

L'analyse d'impact de la crise sanitaire et des restrictions indique que les commerçants enquêtés constatent une diminution des transferts des revenus en provenance de l'extérieur (paiements des dettes de la part des clients vivant en dehors du pays ou dans les autres régions, envoi d'argent et retard des paiements des denrées à crédit).

L'impact sur les sources de revenus et le pouvoir d'achat

Les effets des mesures mises en place par le Gouvernement perturbent en particulier les ménages à faibles revenus ou ceux qui dépendent d'un revenu quotidien pour couvrir leurs besoins. D'une part, une perte importante de revenu a été constatée notamment concernant deux sources importantes que sont les gains monétaires issus du travail occasionnel et la vente des produits agricoles, surtout de rente. En effet, les restrictions ont entraîné une baisse de la demande des produits de rente comme l'arachide, habituellement exportés vers le Mali, le Togo et le Bénin, et le niébé exporté vers le Niger et le Nigéria. Ceci a entraîné, à court terme, une légère diminution du prix et ainsi du revenu des ménages. De plus, en raison de l'insécurité et selon les agriculteurs, les autorités dans certaines localités ont donné des recommandations aux communautés de ne pas cultiver des cultures hautes (mil et sorgho), les orientant vers les cultures de rente basées sur les légumineuses (arachide et niébé) aujourd'hui considérablement touchées.

D'autre part, une augmentation des dépenses sociales des ménages (savon, bouilloire, eau, médicaments, etc.) a été observée, dont une hausse de 40 pour cent selon l'analyse comparative des montants des dépenses essentielles (savon, eau) comparé au mois de décembre 2019 (moyenne de 5 200 XOF par mois contre 8 500 XOF en avril 2020). Les dépenses de santé ont également subi une hausse de 26 pour cent, probablement liée à la ruée des ménages vers certains produits pharmaceutiques en prévision de l'évolution de la crise sanitaire.

L'impact sur la production agricole et pastorale

La pandémie covid-19 entraîne de fortes perturbations sur les activités agropastorales pendant une période cruciale (de mars à juillet), durant laquelle les agriculteurs ont besoin d'accéder aux intrants, aux champs et aux marchés pour préparer la principale saison agricole 2020/21. Par conséquent, ils pourraient difficilement assurer un démarrage normal de la saison agricole tandis que les acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux pourraient avoir des difficultés à assurer le soutien habituel.

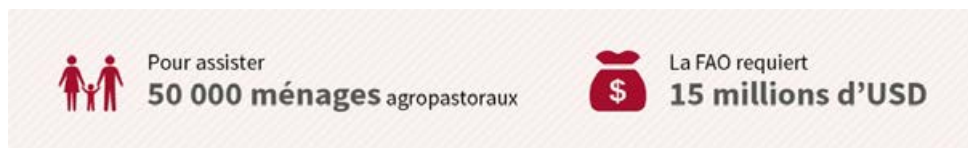
De plus, les pasteurs, qui effectuent des mouvements de transhumance à travers la région durant cette période, rencontreront des difficultés en termes de déplacement et d'accès aux pâturages et à l'eau pour leur bétail, entraînant une forte décapitalisation du bétail à moyen terme et aggravant ainsi l'insécurité alimentaire en 2021. La fermeture des frontières pourrait également accroître le

développement de maladies animales, en particulier dans les zones transfrontalières, fermer les marchés de bétail, réduisant ainsi l'offre de protéines animales (viande, lait) pour les communautés, et appauvrir les pasteurs et leurs familles, conduisant à une crise alimentaire et nutritionnelle. Enfin, les perturbations des mouvements de transhumance pourraient engendrer une pression accrue sur les ressources disponibles et une recrudescence des conflits.

Calendrier agropastoral

| Calendrier Saisonnier typique | | | | | | | | | | | | |
|-------------------------------|--------------|-----|-----|-------------------|-----|---------------------------------|---------|------|------|---------|--------------|-----|
| Mois | Jan | Fev | Mar | Avril | Mai | Juin | Juillet | Aout | Sept | Oct | Nov | Dec |
| Climat | Saison sèche | | | | | Saison de pluie | | | | | Saison sèche | |
| Impact Crise COVID-19 | | | | | | | | | | | | |
| Saison Agricole Principale | | | | Préparation terre | | Semis et développement cultures | | | | Recolte | | |
| Periode de soudure | | | | | | Soudure agricole | | | | | | |

Modalités de la réponse



Avantage comparatif

Bénéficiant d'une expertise scientifique et d'appui à l'élaboration de politique de haut niveau en matière de sécurité alimentaire, de nutrition, de production agricole durable et de santé animale, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a un positionnement unique pour développer et mettre en œuvre ce plan d'action en réponse à la pandémie de la covid-19. La FAO répond aux situations d'urgence, de relèvement et de développement en lien avec son mandat et est représentée sur le terrain dans cinq régions du Burkina Faso (Centre-Nord, Centre-Ouest, Est, Nord et Sahel).

Une combinaison de connaissances techniques et pratiques donne à la FAO un avantage comparatif pour répondre aux impacts considérables de la pandémie à travers une approche unique, multidisciplinaire et multisectorielle.

Une approche adaptative

La mise en œuvre du Plan de réponse actuel se fera conformément aux priorités nationales et internationales. Ainsi, le Plan de réponse concorde avec le Plan de préparation et de riposte du Gouvernement du Burkina Faso à la covid-19 avec la composante de la FAO dans le cadre du Plan de réponse humanitaire global des Nations Unies contre la covid-19. Par ailleurs, les efforts s'inscrivent d'une part dans le cadre du Réseau mondial de prévention des crises alimentaires, soutenu par de nombreux partenaires, et d'autre part, au sein de la nouvelle Initiative Main dans la main de la FAO. En outre, l'approche de mise en œuvre s'inscrira dans le cadre du nexus humanitaire-développement-paix et sera souple et adaptative, afin de répondre aux risques et aux vulnérabilités engendrés par la covid-19, notamment en matière d'insécurité alimentaire, de malnutrition et de cohésion sociale.

Des protocoles standards pour la distribution de l'aide alimentaire ont été développés et seront appliqués par la FAO. Par ailleurs, pour certaines activités spécifiques, des innovations sont déjà en cours dans le cadre de la mise en œuvre du programme critique de la FAO, telles que la distanciation physique pour les programmes d'espèces contre travail, la réduction du nombre de participants à certaines activités, etc. Enfin, comme l'ensemble du système des Nations Unies, la

FAO fournit une assistance aux populations touchées conformément aux normes gouvernementales du pays ciblé et se fera sur la base des principes suivants:

- Garantir la protection de tous les acteurs engagés dans la mise en œuvre du Plan y compris les bénéficiaires à travers la formation et la dotation en équipements d'hygiène pour le respect des mesures du ministère de la santé.
- Garantir la protection et la sécurité des bénéficiaires en prenant en compte l'approche "ne pas nuire" et toutes les parties prenantes par la sensibilisation, la formation et équipement en matériel adéquat.
- Garantir la protection du personnel de la FAO.

Des partenariats renforcés et durables

La FAO a une expérience solide en matière de transferts de compétences et de renforcement des capacités des acteurs (approche «faire-faire») et dispose à ce titre d'un schéma consolidé d'engagement de la partie gouvernementale, des organisations non gouvernementales (ONG) et des partenaires du secteur privé dans la mise en œuvre des projets, afin d'assurer la durabilité des interventions et l'adhésion des communautés aux acquis et objectifs des projets mis en œuvre. Des protocoles d'accord sont signés avec des partenaires opérationnels, associations et ONG ayant une expertise et une légitimité auprès des communautés des zones d'intervention, pour la mise en œuvre des activités sur le terrain et l'encadrement rapproché des bénéficiaires. Les partenaires techniques sont constitués des structures publiques de l'ancrage institutionnel et des structures spécialisées, sollicitées pour des études spécifiques dans le cadre du projet. Les structures publiques, notamment celles relevant du Ministère en charge de l'élevage, sont chargées du suivi et de l'appui technique des activités sur le terrain, en cohérence avec la politique de leur ministère. Elles assurent la capitalisation des résultats du projet et la continuité des actions en fin du projet, dans le cadre de leur mandat régalié.

Mis en œuvre en étroite collaboration avec le Gouvernement, le Plan de réponse actuel sollicitera également un fort engagement du Cluster sécurité alimentaire. De plus, il sera aligné avec les documents stratégiques du Gouvernement relatifs à la covid-19, notamment la Stratégie d'adaptation du secteur agricole face à la situation sanitaire (Ministère de l'agriculture et des aménagements hydro-agricoles, avril 2020). Enfin, les partenariats stratégiques existants entre la FAO, le PAM, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, le Programme des Nations Unies pour le développement, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés seront renforcés pour répondre aux besoins immédiats des populations vulnérables à l'insécurité alimentaire et à la malnutrition, qui risquent d'être exacerbés par la pandémie. Les messages d'information et de sensibilisation seront adaptés au modèle de l'OMS pour atteindre le plus de personnes possibles notamment en milieu rural.

Ciblage géographique et des bénéficiaires

Les quatre composantes de la stratégie de la FAO cibleront, dépendamment du contexte et de l'activité, plusieurs groupes vulnérables touchés de manière multiforme par la crise liée à la covid-19. La FAO suivra les approches de ciblage afférents aux systèmes existants, notamment pour la mise en œuvre d'initiative de filets sociaux, en coordination avec ses partenaires. En ce qui concerne les autres initiatives, la FAO focalisera son appui sur les couches les plus vulnérables, à savoir:

- Les ménages urbains et péri-urbains touchés par les mesures de confinement: une priorité sera donnée aux femmes cheffes de ménage et/ou aux ménages vulnérables avec des enfants de moins de 5 ans.
- Les ménages déplacés et les communautés d'accueil, touchés par l'insécurité et qui souffriront des impacts cumulés de la covid-19.
- Les agriculteurs de subsistance et petits producteurs, avec des faibles capacités de commercialisation et d'accès aux marchés et aux intrants.
- Les pasteurs transhumants et pasteurs vulnérables impactés par les perturbations de la mobilité et le faible accès aux ressources.

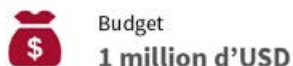
Cadre stratégique de la réponse

Le Plan de réponse de la FAO vise à réduire l'impact de la covid-19 sur les chaînes d'approvisionnement alimentaires, tout en sensibilisant et en renforçant les moyens d'existence des populations touchées. La priorité absolue du Gouvernement, que soutiennent la FAO et tous les partenaires du système des Nations Unies, est d'endiguer la maladie afin de mettre un terme aux pertes en vies humaines. Des actions immédiates doivent également être mises en place pour atténuer les effets de la crise et éviter une potentielle crise alimentaire et nutritionnelle. La stratégie de la FAO est donc axée sur le soutien aux activités qui permettront de sauver des vies et d'assurer la sauvegarde de la sécurité alimentaire, de la nutrition et des moyens d'existence des populations les plus vulnérables.

En outre, la stratégie de la FAO vise à renforcer la résilience des populations vulnérables face à la covid-19 et repose sur quatre priorités stratégiques: (i) renforcer la coordination et le dispositif national de production de rapports analytiques approfondis sur l'impact socioéconomique de la covid-19 dans le secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique et sur le fonctionnement des marchés; (ii) assurer la disponibilité et stabiliser l'accès à la nourriture pour les populations les plus exposées à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle; (iii) soutenir la production agro-sylvo-pastorale et halieutique, le système de production agro-alimentaire et la chaîne d'approvisionnement des marchés; et (iv) contribuer à freiner la propagation de la maladie grâce à des activités de prévention.

Résultat 1

La coordination et le dispositif national d'évaluation de l'impact socioéconomique de la covid-19 sur le secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique et sur le fonctionnement des marchés sont renforcés



Les implications de la pandémie de la covid-19 sont multidimensionnelles. L'un des défis est de mesurer les impacts réels sur les moyens d'existence des populations et sur le fonctionnement des marchés. Dans ce contexte d'incertitude, la FAO contribuera à la réflexion globale sur la chaîne d'approvisionnement du marché en denrées agro-alimentaires (production, conservation et transformation, transport, stockage, commercialisation, consommation), la formation et l'évolution des prix des denrées alimentaires sur les marchés. Ceci permettrait de suivre régulièrement le fonctionnement des marchés, l'évolution des prix et des stocks, afin participer à la mitigation des effets de la pandémie.

Produit 1.1 Les actions nationales sont coordonnées pour une réponse efficace et rapide

Activités principales

- Au niveau gouvernemental, la FAO assurera la co-présidence du Comité technique du Conseil national de sécurité alimentaire, qui fait partie de la cellule de coordination de réponse à la pandémie.
- Au niveau du système des Nations Unies, la FAO assure conjointement avec le PAM, la direction du secteur sécurité alimentaire et la codirection du groupe de travail *cash*. Ces positions permettent de travailler en étroite coordination avec le Cluster santé et l'inter-Cluster du groupe de coordination, sous la direction de OCHA, pour assurer la coordination de la communication et de la réponse. Dans le contexte de la pandémie de la covid-19, les capacités en personnel soutenant la coordination sont d'autant plus cruciales pour appuyer une réponse efficace et rapide.

Produit 1.2 Les informations essentielles sont partagées rapidement et la communication est assurée

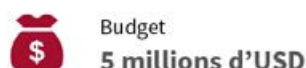
Activités principales

- Concevoir et partager des méthodologies de collecte de données en étroite collaboration avec les parties prenantes, et superviser les processus de collecte de données à différents niveaux, incluant l'analyse, en particulier sur la sécurité alimentaire, l'économie sociale et la nutrition.

- Renforcer les capacités fonctionnelles des réseaux d'information et des groupes de travail existants.
- Poursuivre le suivi de l'épidémie et de son impact sur la sécurité alimentaire, les potentielles défaillances en termes d'approvisionnement, la fluctuation des prix, la production agricole, des chaînes de valeur spécifiques à certains intrants et fournir aux acteurs une analyse scientifiquement fondée et en temps opportun.
- Mener des consultations nationales afin de partager les résultats d'analyse de la sécurité alimentaire, principalement sur l'impact de la covid-19 sur les chaînes de valeur des principaux produits agricoles.
- Identifier et promouvoir les bonnes pratiques en matière de réponse à la covid-19 pour restaurer les moyens d'existence permanents et réduire les risques d'exposition.

Résultat 2

La disponibilité de nourriture est assurée et l'accès à la nourriture est stabilisé pour les populations les plus exposées à l'insécurité alimentaire et à la malnutrition



Les zones agricoles de production ont été touchées par les impacts de la pandémie. De plus, en raison des mesures de quarantaine, l'approvisionnement des marchés en produits agricoles et d'élevage est réduit. Les perturbations dans les transports risquent fortement de conduire à des pertes post-récolte dans certaines zones notamment pour les fruits et légumes (cas de la prochaine saison des mangues), entraînant un gaspillage alimentaire élevé, alors que d'autres zones font face à des pénuries alimentaires. L'adoption de mécanismes de survie dangereux pourrait provoquer une baisse de la consommation alimentaire, l'endettement et la vente de biens productifs. Ceci perturberait considérablement les modes de vie des populations vulnérables, accroîtrait leur vulnérabilité et réduirait leur résilience.

La FAO, en coordination avec le Conseil national de secours d'urgence et de réhabilitation (CONASUR), le PAM et l'OMS, apportera un soutien à la mise en place de filets de protection sociale, par le biais de transferts monétaires ou de coupons, d'achats auprès des producteurs locaux pour l'approvisionnement des boutiques témoins, en direction des familles d'agriculteurs et d'éleveurs, rendues vulnérables par la crise de la covid-19. La FAO facilitera l'accès et la disponibilité des ménages en quarantaine à une alimentation saine et nutritive grâce à des mécanismes d'approvisionnement et d'échanges alternatifs en coordination avec le Conseil national de sécurité alimentaire et la CONASUR sur la base d'une composition nutritive, riche et variée d'un panier standard de la ménagère au

Burkina Faso. De plus, la FAO apportera un soutien au système national de protection sociale en collaboration avec le Secrétariat permanent du Conseil national pour la protection sociale à travers la mise en place de filets de protection au profit des ménages les plus vulnérables. Ceci sera mis en œuvre en synergie avec le programme des filets sociaux de la Banque mondiale et le programme de réponse aux besoins des personnes vulnérables qui s'inscrivent dans la même dynamique.

Produit 2.1 Le pouvoir d'achat, les moyens d'existence et les conditions nutritionnelles des producteurs vulnérables sont soutenus

Activités principales

- Faciliter l'approvisionnement en produits alimentaires afin de renforcer les boutiques témoins qui seront mises en place par le Gouvernement à travers le Comité national de gestion des stocks.
- Fournir des aliments pour bétail, distribués gratuitement aux éleveurs avec une attention particulière portée aux éleveurs transhumants.
- Fournir des transferts monétaires inconditionnels aux ménages:
(i) bénéficiaires du système de protection sociale; (ii) identifiés par le Cluster santé; et, (iii) aux femmes et aux jeunes vulnérables dont les activités génératrices de revenu ont été suspendues ou touchées par la pandémie de la covid-19; afin de leur permettre de couvrir leurs besoins essentiels alimentaires et non alimentaires et de protéger leur moyens d'existence.

Résultat 3

La production agro-sylvo-pastorale et halieutique, le système de production agro-alimentaire et la chaîne d'approvisionnement des marchés sont soutenus



Budget
7 millions d'USD

Par l'octroi d'intrants agricoles (semences, engrais, produits phytosanitaires, petits matériels et équipements agricoles) et d'élevage (vaccins, déparasitant, aliments pour bétail et semences fourragères), la FAO stimulera également la production en zone urbaine et périurbaine, notamment les espèces d'animaux à cycle court, ainsi que la conservation, la transformation et la commercialisation afin d'assurer l'approvisionnement des principales villes et communes soumises à la quarantaine. L'objectif sera d'assurer l'accès aux aliments sains et nutritifs aux membres des ménages vulnérables impactés directement ou indirectement par la pandémie. De plus, les capacités des services techniques et des producteurs pour assurer l'encadrement, ainsi que les activités de production agropastorale seront renforcées.

La FAO développera des modules de formation pour permettre aux agropasteurs d'adapter leur système de production au contexte de la pandémie. En outre, la FAO développera une méthode de télé-vulgarisation et de télé-encadrement au profit des services techniques afin de leur permettre d'assurer la continuité du service de vulgarisation et d'encadrement des producteurs.

Produit 3.1 La production vivrière et maraîchère est soutenue pour faire face à la demande intérieure

Activités principales

- Distribuer des semences vivrières (maïs, mil, niébé et riz) et maraîchères (baobab, laitue, moringa, oignon et tomates), de l'engrais, du matériel agricole, et des produits et des équipements phytosanitaires, notamment au profit des jeunes et des femmes.
- Promouvoir une alimentation nutritive et saine à base des produits locaux pour renforcer le système immunitaire.

Produit 3.2 Les productions animales touchées par des pathologies engendrées par la sédentarité des animaux et l'accès réduit aux pâturages sont soutenues

Activités principales

- Soutenir les efforts du Gouvernement dans l'assistance aux pasteurs et agropasteurs en alimentation et santé animale, en matériel d'élevage, en développement des cultures fourragères, de la fauche et de la conservation du fourrage.
- Faciliter et accroître la capacité de production dans le domaine de l'élevage tels que l'élevage des petits ruminants, la production de lait, l'aviiculture et la cuniculture dans les zones péri-urbaines pour un approvisionnement rapide des marchés des zones urbaines.

Produit 3.3 Les pertes post-récoltes liées aux difficultés d'écoulement, de transformation et de conservation des productions agropastorales sont réduites de moitié

Activités principales

- Appuyer la poursuite de l'activité des entreprises agroalimentaires (les unités et surtout les petits et moyennes entreprises) de transformation des produits locaux gérés par les femmes et les jeunes en les soutenant dans l'élaboration d'un plan de continuité des opérations.
- Renforcer les circuits de distribution existants des produits alimentaires par l'inclusion des jeunes et des femmes, avec un appui à l'usage d'applications de commande en ligne (livraisons à domicile aux ménages plus ou moins confinés).

- Renforcer les liens entre les réseaux de producteurs et les commerçants pour l'approvisionnement continu des marchés.

Produit 3.4 Les capacités des services techniques sont renforcées pour la continuité des services de vulgarisation dans le contexte de la covid-19

Activités principales

- Mettre en place une méthode de télé-vulgarisation et de télé-encadrement grâce aux technologies de l'information et de la communication au profit des agents d'encadrement des ministères en charge du développement rural, afin d'assurer la continuité du service.
- Concevoir et développer une plateforme numérique de e-vulgarisation.
- Mettre en place des supports techniques de vulgarisation dans le domaine agropastoral (messages clefs/pictogrammes animés) adaptés au contexte de la covid-19.
- Développer la digitalisation des supports techniques de vulgarisation.
- Former les agents à l'utilisation de la plateforme.
- Fournir des moyens informatiques et de communication aux agents.

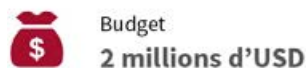
Produit 3.5 Les capacités des producteurs/productrices sont renforcées pour la continuité des services de production agropastorale dans le contexte de la covid-19

Activités principales

- Appuyer les producteurs à travers les radios communautaires et/ou des émissions TV en collaboration avec les ministères du développement rural
- Former les ménages sur les techniques de production agropastorale dans le contexte de la covid-19.
- Former les ménages sur l'utilisation des ressources communes dans le contexte de la covid-19.
- Sensibiliser les ménages sur les mesures à mettre en place en ce qui concerne l'organisation des travaux agricoles individuels et collectifs et la commercialisation des produits agropastoraux dans le contexte de la covid-19.

Résultat 4

La propagation de la maladie est limitée grâce à la mise en œuvre d'activités de prévention



Dans le cadre de la réponse coordonnée du système des Nations Unies, la FAO contribuera à limiter la propagation du virus à travers des organisations communautaires, surtout des femmes et des jeunes, tout en respectant les mesures de distanciation et de protection, des radios communautaires, des clubs Dimitra, en partenariat avec les services de conseil et de formation du Gouvernement et par l'appui à la mobilisation de la société civile. Ces sessions de prévention permettront principalement de veiller à ce que les acteurs de la chaîne d'approvisionnement alimentaire ne courent aucun risque de transmission du virus.

Produit 4.1 Le développement d'outils et de produits de communication pour la sensibilisation des ménages sur la prévention de la pandémie covid-19 contribue à freiner la propagation de la maladie dans le pays

Activités principales

En collaboration étroite avec l'OMS, le Cluster santé et d'autres acteurs du secteur de la santé, la FAO contribuera à la mobilisation sociale et aux efforts de communication en matière de développement, afin de sensibiliser et d'améliorer les connaissances, les comportements et les pratiques relatifs aux gestes barrières et à la distanciation sociale. La sensibilisation sera également axée sur les bonnes pratiques nutritionnelles et alimentaires et les bonnes pratiques d'hygiène. Une attention particulière sera portée aux personnes à risque, aux femmes et aux jeunes à travers la mise en œuvre des activités suivantes:

- Diffuser au moyen des téléphones portables ou messages vidéo, des messages relatifs aux gestes barrières, à la distanciation sociale, à l'hygiène et à la salubrité des denrées alimentaires, ainsi que sur les bonnes pratiques alimentaires. La FAO touchera son réseau de bénéficiaires à travers la mise en place de Clubs Dimitra et/ou de groupements agricoles et d'éleveurs.
- Traduire les messages de sensibilisation dans les langues locales et les diffuser à travers les radios communautaires et la télévision nationale en direction de tous les villages de leurs rayons d'écoute.
- Développer et diffuser des produits de communication (posters, banderoles, t-shirts, émissions de radio, spots audiovisuels, etc.) en langues locales.
- Former des groupements d'agriculteurs et d'éleveurs en respectant les normes de l'OMS sur les bonnes pratiques et les mesures d'hygiène.

Les localités ciblées en priorité seront les régions touchées par l'épidémie, soit actuellement: le Centre, les Hauts-Bassins, le Centre-Nord, la Boucle du Mouhoun, le Plateau Central, les Cascades, le Centre-Sud, le Sud-Ouest et le Sahel.

Produit 4.2 Les capacités de préparation et de réponse sont améliorées au niveau national

Activités principales

La FAO est déjà très engagée dans la promotion et le soutien à la lutte multisectorielle contre les maladies zoonotiques (par exemple la grippe aviaire hautement pathogène, les zoonoses endémiques comme la rage, la brucellose et l'anthrax) et travaille en partenariat avec l'Organisation mondiale de la santé animale, l'OMS, l'Organisation ouest africaine de la santé, des agences internationales et nationales, les partenaires de la recherche et d'autres partenaires. Dans le cadre de ce plan, la FAO soutiendra le Gouvernement du Burkina Faso afin d'améliorer les capacités nationales en matière de planification de mesures d'urgence dans le cadre de l'approche «Une seule santé». En collaboration avec ses partenaires, la FAO mettra en œuvre les activités suivantes:

- Renforcer les capacités de réponse du Gouvernement à la covid-19 en contribuant à l'évaluation des besoins multisectoriels et à leur satisfaction dans le cadre du plan de contingence préparé par le Gouvernement.
- Contribuer à la mise en place d'un système global de réduction des risques et de réponse rapide face à la covid-19 et d'autres maladies constituant une grave menace dans le cadre de l'approche «Une seule santé».
- Contribuer à la prise en compte de l'équité et l'égalité du genre à travers des actions spécifiques au profit des femmes et des jeunes conformément à sa politique sur l'égalité des sexes et à l'objectif du développement durable 5 de l'agenda 2030.
- Faciliter le financement des acteurs (producteurs/productrices, commerçants, transporteurs).
- Développer le crédit sur nantissement des stocks (warrantage).
- Appuyer la mise en place de plateforme de e-commerce et de clusters commerciaux.
- Faciliter l'écoulement et la commercialisation des produits maraîchers, piscicoles et d'origine animale sur les marchés.

Protéger les moyens d'existence c'est sauver des vies

Contact

Représentation de la FAO au Burkina Faso

Ouagadougou, Burkina Faso
FAO-BF@fao.org

Division des urgences et de la résilience de la FAO

Rome, Italie
PSE-Director@fao.org

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

www.fao.org/emergencies
www.fao.org/resilience

CITATION RECOMMANDÉE

FAO. 2020. *Burkina Faso | Plan de réponse (avril-décembre 2020): Atténuer l'impact de la maladie à coronavirus 2019 (covid-19) sur la sécurité alimentaire*. Rome. <https://doi.org/10.4060/ca9449fr>



Certains droits réservés. Cette œuvre est mise à disposition selon les termes de la licence CC BY-NC-SA 3.0 IGO